Nations Unies S/PV.5153



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5153e séance

Mardi 29 mars 2005, à 18 h 10

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Zinsou
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	Mme Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Holliday
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	Mme Papadopoulou
	Japon	M. Kitaoka
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S-2005/57 et Add.1)

Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S-2005/60)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)

05-28764 (F)

La séance est ouverte à 18 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57 et Add.1)

Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2005/57 et Additif 1, S/2005/68, S/2004/140 et S/2005/60. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/206, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique.

Je salue la présence à la présente séance du Secrétaire général, S.E.M. Kofi Annan.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bénin, Brésil, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique.

Votent contre :
Néant.

S'abstiennent :
Algérie, Chine, Fédération de Russie.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, zéro voix contre et 3 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1591 (2005).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

M. Baali (Algérie) : L'Algérie partage entièrement la préoccupation légitime de la communauté internationale face à la tragédie du Darfour. Elle est profondément indignée et bouleversée par le lourd tribut que la population civile a payé et continue de payer conséquemment à ce conflit fratricide. C'est donc tout naturellement que l'Algérie a manifesté sa compassion et sa solidarité avec les victimes de ce drame, consciente que la nature des rapports qui la lient au Soudan et à son peuple lui dictait des devoirs et des responsabilités particulières. C'est ainsi que l'Algérie a appuyé résolument tous les efforts de la communauté internationale tendant à juguler cette crise et à éviter à la population civile davantage de souffrance.

Dès le début du conflit, elle a favorisé une solution africaine à la crise et contribué et souscrit sans réserve à l'approche adoptée par l'Union africaine pour

son règlement pacifique. Elle s'emploie, dans la limite de ses moyens, à soutenir ces efforts au triple plan politique, logistique et humanitaire.

Sur le plan politique, elle a maintenu un contact permanent avec les parties soudanaises qu'elle a encouragées à faire preuve de retenue et à coopérer pleinement avec la médiation du Président Obasanjo dans le cadre du processus d'Abuja et avec le Conseil de sécurité. Elle a fermement appuyé la décision de l'Union africaine de déployer une mission au Darfour chargée de vérifier le respect par toutes les parties de l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et des deux protocoles d'Abuja et y contribue en observateurs militaires déployés sur le terrain.

Sur le plan logistique et en vue de faciliter le déploiement rapide et complet de la Mission de l'Union africaine, dont la présence sur le terrain et là où elle se trouve s'est révélée utile et efficace, l'Algérie a décidé de mettre à la disposition de l'Union africaine trois avions gros porteurs pour le transport de troupes et d'équipements, contribuant ainsi à lever l'un des obstacles auquel est confrontée la Mission de l'Union africaine au Soudan.

Sur le plan humanitaire enfin, l'Algérie apporte sa contribution aux efforts visant à alléger les souffrances de la population civile, à travers l'offre d'une assistance humanitaire conséquente et l'envoi d'une mission médicale composée de 36 médecins.

Au sein des Nations Unies, l'Algérie s'efforce de faire en sorte que le Conseil de sécurité assume pleinement ses responsabilités à l'égard de cette crise, en appuyant notamment les efforts de l'Union africaine tout en respectant son rôle de leader et sa détermination à réussir cette entreprise inédite dans l'histoire de notre organisation continentale. Nous nous félicitons, dans ce contexte, de la décision des Nations Unies de dépêcher une mission d'évaluation, et attendons avec beaucoup d'intérêt son rapport. Notre contribution au sein du Conseil est animée par le souci de voir cet organe adopter une approche positive et équilibrée qui tienne compte de la complexité de la situation au Soudan et qui respecte sa souveraineté, son unité et son intégrité territoriale. Cette vision, le Conseil de sécurité a eu à la consacrer dans ses résolutions 1574 (2004) et 1590 (2005) adoptées à l'unanimité de ses membres.

C'est animée par ce même esprit que ma délégation a abordé les discussions sur la résolution qui vient juste d'être adoptée par notre Conseil. Nous aurions souhaité que le Conseil de sécurité fît franchir au conflit au Darfour, par l'acte important qu'il vient de poser aujourd'hui, une étape décisive sur la voie de son règlement. Nous regrettons d'autant plus qu'il n'ait pas pu le faire à l'unanimité de ses membres qu'il existe, nous le savons, une convergence de vues concernant l'analyse de la situation et l'urgence qu'il y a à agir pour atténuer les souffrances des populations civiles, répondre à leurs attentes et apaiser leurs angoisses.

Il y avait, en effet, consensus au sein des membres du Conseil sur le besoin d'envoyer un message ferme aux parties pour les amener à respecter leurs engagements. Il y avait également accord sur les objectifs poursuivis par cette résolution, à savoir amener les parties à reprendre sans préalable les pourparlers d'Abuja, à cesser les attaques contre les civils et à lever toutes les entraves à l'assistance humanitaire, à appuyer les efforts de l'Union africaine et consolider la paix dans le sud en tirant parti de la dynamique qu'elle a créée pour résoudre le conflit au Darfour.

Tout en souscrivant à cette approche, nous avions, avec d'autres délégations, fait des propositions constructives visant à rééquilibrer le texte et à s'assurer que le message dont il est porteur soit dénué de toute équivoque. Ces propositions étaient en totale harmonie avec la position adoptée par le Groupe africain dans la correspondance qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 28 février dernier.

Nous avions fait part aux initiateurs du projet de nos doutes sur la pertinence et l'opportunité de certaines mesures imposées par la résolution, au regard de l'évolution de la crise du Darfour et de l'impact négatif qu'elles risquent d'avoir sur le processus de paix Nord/Sud. Nous avions également estimé que la résolution ne tenait pas compte des prémices positives d'une tendance, que nous espérons durable, au respect par les deux parties du cessez-le-feu. Le niveau de la violence a baissé de manière significative au cours des dernières semaines et le Conseil de sécurité se devait, de notre point de vue, d'encourager cette évolution.

Nous regrettons que les initiateurs du projet aient décidé, contre toute attente, de maintenir leur texte en l'état et n'aient pas fait l'effort d'aplanir les divergences et de favoriser un consensus très largement à la portée du Conseil. Une occasion historique vient

d'être manquée par la communauté internationale de s'exprimer d'une seule voix. Le message qu'elle a voulu délivrer, que nous soutenons tous, aurait eu d'autant plus de poids s'il avait été porté à l'unisson par tous les membres du Conseil.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est préoccupée par la situation politique et humanitaire complexe qui perdure dans la province du Darfour au Soudan. Malheureusement, les deux parties – le Gouvernement soudanais et les rebelles – n'ont toujours pas pleinement honoré jusqu'à présent les exigences de l'ONU et c'est la raison principale de la poursuite du conflit au Darfour.

Au cours du travail délicat d'élaboration du projet de résolution qui vient d'être adopté, la position de la délégation russe, ainsi que celle de nos partenaires du Conseil, visait à contribuer au redressement rapide de cette situation néfaste et à encourager les parties à assumer leurs responsabilités face au peuple soudanais et à la communauté internationale. La question, cependant, est de savoir comment atteindre cet objectif; comment mettre un terme à cette tragédie humanitaire, tout en ne faisant rien qui puisse nuire au processus politique de règlement pacifique de la situation au Soudan, si difficile à mettre en place.

Nous sommes convaincus qu'on est loin d'avoir pleinement exploité le potentiel des mesures politiques et diplomatiques prises pour sortir le Darfour du conflit. Ces mesures sont particulièrement d'actualité aujourd'hui alors que commence dans le sud du Soudan le déploiement de l'opération de maintien de la paix autorisée par le Conseil de sécurité – qui vise à mettre en place les conditions d'un règlement et d'une réconciliation intrasoudanais, notamment au Darfour.

Il importe de donner du temps au Gouvernement d'union nationale créé en application de l'Accord de Nairobi, afin de lui permettre de se montrer sous un jour favorable également pour les questions qui concernent le Darfour. Il est peu probable que l'imposition de sanctions contre ce Gouvernement soit de nature à donner une tournure constructive à ce problème. Cela, bien sûr, ne change rien au bien-fondé des pressions ciblées qui doivent être exercées contre ceux qui font obstruction au retour à la normale au Darfour.

Nous avons souligné à plusieurs reprises la nécessité de mettre en place un mécanisme efficace permettant d'aider les parties à relancer rapidement le processus de négociation à Abuja et d'obtenir des résultats positifs et des progrès. Les sanctions prises contre le Gouvernement soudanais ne sont pas de nature à influer positivement sur ce point. En outre, il y a sérieusement lieu de douter de la viabilité pratique du régime de sanctions imposé par le Conseil de sécurité, ce qui ne va pas dans le sens d'un renforcement de l'efficacité de cet instrument important que sont les sanctions.

Dans ce contexte, nous avons pris note sur ce qui a été dit lors des discussions menées autour du projet de texte avant l'adoption de la résolution, au sujet de la possibilité d'un réexamen du régime des sanctions. Nous estimons que si la situation le permet, le Conseil devrait le plus rapidement possible revoir sa décision sur l'imposition d'un embargo sur les armes, en tenant tout particulièrement compte de la formation du Gouvernement de coalition au Soudan. En outre, il convient de tenir compte du fait que tant l'Union africaine que la Ligue des États arabes se sont prononcées catégoriquement contre un renforcement infondé des sanctions dans le cadre du Darfour. Nous partageons fondamentalement les conceptions exprimées par ces organisations faisant autorité concernant le règlement de la question soudanaise.

Malheureusement, les auteurs du projet de résolution n'ont pas tenu pleinement compte des préoccupations que j'ai citées. Dans ces conditions, la délégation russe n'a pas été en mesure d'appuyer ce projet. Cependant, la Russie va continuer de s'employer activement – notamment au sein du Conseil de sécurité et compte tenu de ses décisions antérieures – à la stabilisation de la situation le plus rapidement possible et à un règlement politique au Darfour et dans l'ensemble du Soudan.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution en raison des importantes réserves qu'elle a à son endroit. Il y a quelques jours, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1590 (2005) qui autorisait le déploiement d'opérations de maintien de la paix dans le sud du Soudan. C'était une décision correcte, qui devrait contribuer à assurer la mise en œuvre intégrale de l'accord de paix nord-sud, et partant, aider le peuple soudanais à rétablir rapidement la paix et la stabilité.

Le désamorçage approprié de la crise qui sévit actuellement dans la région du Darfour, volet indispensable du processus de paix dans tout le Soudan, est ce à quoi aspire toute la communauté internationale. Il correspond également à un engagement solennel du Gouvernement soudanais. La situation dans cette région nous émeut tous, de tous côtés. Nous estimons qu'après l'adoption à l'unanimité de la résolution 1590 (2005), le Conseil de sécurité devait saisir la dynamique créée pour exhorter toutes les parties concernées à reprendre le dialogue politique sans conditions et dès que possible de façon à parvenir à un accord cadre sous l'égide de l'Union africaine.

Pour parvenir à cet objectif, il est nécessaire de maintenir la pression sur les différentes parties concernées, mais maintenir cette pression sans tenir compte de la complexité de la question et des conditions spécifiques à la crise au Darfour risque finalement de compliquer encore la situation et de la rendre encore plus difficile à résoudre. Cela ne va pas dans le sens des efforts déployés pour trouver une solution politique à la question du Darfour. L'Union africaine s'est clairement exprimée à ce sujet, et il devrait en être pleinement tenu compte au Conseil de sécurité.

La Chine a toujours eu à l'égard des sanctions une attitude de prudence et nous nous sommes abstenus sur les deux résolutions, 1556 (2004) et 1564 (2004), à cet effet. Nous avons toujours pensé que dans la question du Darfour, le Conseil de sécurité se devait, premièrement, de se préoccuper des questions urgentes; deuxièmement, de jouer un rôle constructif et troisièmement, d'œuvrer de concert avec l'Union africaine. Grâce aux efforts de la communauté internationale, on a vu se calmer quelque peu la crise humanitaire au Darfour. Toutefois, pour s'attaquer à la source du problème, il faut que toutes les parties aient la volonté politique d'engager des négociations politiques. De multiples facteurs expliquent certainement pourquoi il est si difficile de reprendre les pourparlers politiques d'Abuja. L'un de ces facteurs a trait aux messages qu'envoie le Conseil de sécurité. La Chine a souligné à plusieurs reprises que le Conseil de sécurité devait faire preuve de la plus grande prudence au sujet des « mesures » qui risquent de rendre plus difficiles les négociations et d'avoir une incidence négative sur le processus de paix.

Sur la base de cette considération, nous avons proposé plusieurs modifications importantes du projet de résolution pour qu'un consensus puisse être trouvé entre toutes les parties et que le Conseil puisse s'exprimer d'une seule voix. Mais notre proposition n'a pas reçu d'accueil positif. C'est la raison pour laquelle la délégation chinoise s'est vue dans l'obligation de s'abstenir dans le vote sur la résolution.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : La Tanzanie regrette que la situation au Darfour nous ait obligés d'adopter la résolution d'aujourd'hui après des mois d'attente que le processus de paix d'Abuja reprenne. À ce jour, le processus de paix reste dans l'impasse et il n'y a aucune amélioration significative de la situation humanitaire sur le terrain. L'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena est tout au mieux fragile. Nous avons des raisons de penser que s'il y avait eu davantage de temps pour examiner le projet de résolution, nous aurions trouvé des formules plus consensuelles et plus accommodantes pour tenir compte d'un certain nombre de réalités au Soudan en général, et au Darfour en particulier. Ces réalités sont les suivantes.

Premièrement, au titre du processus de Navaisha et de l'Accord de paix global signé le 9 janvier 2005, le Gouvernement soudanais actuel s'est engagé et est apte à rechercher une solution pacifique à la crise du Darfour. L'installation d'un nouveau Gouvernement dans deux mois à Khartoum, issu du processus de paix nord-sud, apportera une détermination accrue et une expérience supplémentaire à la recherche d'un règlement pacifique au Darfour.

Deuxièmement, la Mission de l'Union africaine est sur le terrain au Soudan pour assurer le suivi et le contrôle du cessez-le-feu et, par sa présence, garantir la sécurité des civils. Elle s'est avérée très efficace dans les deux domaines pour lesquels elle a été déployée. Nous espérons qu'à la suite de la récente mission d'évaluation conjointe de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de l'Union européenne, les goulets d'étranglement relatifs à un déploiement plus rapide seront supprimés afin de permettre à l'Union africaine de déployer avec célérité des troupes supplémentaires. Les effectifs accrus permettront un cessez-le-feu plus durable de sorte que l'initiative diplomatique et politique ravivera les pourparlers de paix bloqués à Abuja.

Il conviendrait de noter que le Gouvernement soudanais doit continuer à pouvoir apporter la coopération et l'appui voulus à la Mission de l'Union

africaine au Darfour. Nous espérons que le processus de paix pourra démarrer avant que les mesures énoncées dans la résolution d'aujourd'hui ne deviennent opérationnelles.

Troisièmement, le nouveau Gouvernement de transition au Soudan ne devrait pas être soumis dans les trois mois à un régime de sanctions. On devrait lui donner la possibilité d'entamer ses travaux dans une atmosphère positive et dans un environnement exempt de restrictions. Le Conseil devrait envisager de réexaminer ces mesures dès que le nouveau Gouvernement sera en place. Ces mesures ne devraient en aucune manière préjuger de l'assistance qui sera fournie au Gouvernement soudanais pour la reconstruction à la prochaine conférence des donateurs devant se tenir à Oslo le mois prochain.

Nous lançons un appel à toutes les parties au Soudan pour qu'elles répondent aux exigences de ce Conseil et de la communauté internationale en ce qui concerne la situation au Soudan afin de faire un bond décisif et audacieux en faveur de la paix au Darfour avant que les mesures adoptées aujourd'hui ne deviennent effectives.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Nous ne nions pas le fait que le Conseil de sécurité doive faire face à la situation au Soudan et aux événements qui se sont produits au Darfour. Nous ne contestons pas non plus qu'il doive porter son attention sur les questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Mais si le but véritable est de trouver une solution à ce problème, nous n'apprécions pas que le Conseil de sécurité adopte une série de résolutions peu judicieuses qui pourraient aggraver la situation au lieu de l'améliorer.

Le Gouvernement soudanais s'intéresse davantage au règlement du problème. Le Gouvernement soudanais, qui s'est patiemment efforcé depuis des années de mettre un terme à la guerre la plus ancienne de l'Afrique, ne pense pas qu'il soit difficile de régler la question du Darfour. La question qui se pose ici est : pourquoi les pourparlers d'Abuja sont au point mort sans connaître le moindre progrès, pourquoi les négociations n'ont pas repris depuis plus d'un mois alors que le Soudan avait annoncé que son Vice-Président était en charge des négociations? La réponse est très simple et parfaitement claire, et elle n'exige ni réflexion profonde ni intelligence élevée. L'autre partie attend que le Conseil brandisse son bâton pour qu'elle puisse poursuivre ce qu'elle a toujours fait. Mais plus le Conseil brandit son bâton pour essayer de résoudre le problème, plus il se compliquera.

Le Conseil fait état de l'appui à l'Union africaine. Pourtant, une fois encore, il a adopté une résolution qui complique la situation pour l'Union africaine. Elle compliquera la situation sur le terrain, et le Conseil de sécurité en sera tenu responsable.

Les auteurs de la résolution connaissent la situation sur le terrain. Nous avons gardé ouvertes les voies de communication, et ils savent ce qui se passe.

Pourquoi cela a-t-il lieu? Cela a lieu parce qu'il y a d'autres questions et des préoccupations de politique interne plus importantes que le règlement de la question au Darfour. Il y a des divergences quant à la Cour pénale internationale. Certains groupes d'intérêts et ceux qui battent le tambour font pression sur les gouvernements. Nous le savons; c'est un fait.

L'Union africaine, comme l'a affirmé l'une des délégations principales du Conseil, est la seule entité qui puisse se charger de la question du Darfour. Aucun pays n'a les mêmes capacités. Mais nous compliquons la situation pour ceux qui voudraient envoyer des troupes sur le terrain. Pourquoi tout cela se produit-il?

Lors des négociations sur la résolution, les auteurs du projet ont refusé de faire preuve de la moindre souplesse pour parvenir à un consensus. Ils l'ont justifié en faisant mention d'une résolution du Congrès. Mais il y a d'autres résolutions au Congrès et leur contenu est plus étrange que celui de la résolution qui a été adopté. Cette résolution est donc une résolution du Congrès des États-Unis – un Congrès qui ne s'intéresse pas à l'histoire des autres nations et qui ne connaît pas la culture des autres peuples, car ce Congrès ne se préoccupe pas de ces cultures. S'il s'informait à leur sujet, il ne les comprendrait pas. S'il cherchait à les comprendre, il n'y parviendrait pas en raison de la mentalité du Congrès qui considère les autres cultures sous un angle différent.

Cette résolution va à l'encontre de la position de l'Afrique, qui a des forces au Soudan et qui pâtit de cette situation. La position africaine est ouverte à des négociations dont l'objectif est de résoudre ce problème. La position de l'Afrique est motivée par la

culture de l'Afrique et par toutes les complexités de la situation.

Aucune considération n'a été accordée aux préoccupations exprimées par l'Union africaine. Sa position n'a été ni unilatérale ni litigieuse; elle a été le résultat de trois grandes réunions tenues par l'Union africaine qui ont abouti à la présentation d'un document au Conseil. Si certains membres de l'Union africaine ont décidé de voter pour cette résolution, c'est leur droit. Ce sont des pays souverains et entièrement libres, mais cela ne signifie nullement que c'est là la position de l'Afrique. La position de l'Afrique est là, dans ces documents envoyés par l'Union africaine au Conseil. Mais le Conseil a décidé d'en faire totalement fi car la culture africaine ne vaut rien et l'approche africaine pour résoudre les problèmes n'est guère importante. D'autres cultures devraient donc venir nous dire ce que nous devons faire.

Je n'ai plus grand-chose à dire ici. Ce que je tiens à dire cependant, c'est que je tiens ce Conseil responsable de ces résolutions imprudentes et inconscientes qu'il vient d'adopter.

M. Holliday (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je ne comptais pas prendre la parole, mais je tiens à émettre quelques réflexions sur ce que nous venons de faire. Douze membres du Conseil, dont deux États africains, ont voté pour cette résolution qui, nous l'espérons, permettra de régler la situation au Darfour.

Je me dois toutefois de défendre l'honneur du Congrès des États-Unis. Beaucoup de membres du Congrès attachent une grande importance à cette question, et plusieurs d'entre eux se sont rendus au Darfour où ils ont effectivement travaillé directement avec certaines des organisations non gouvernementales qui s'y trouvent. Et nous savons qu'eux-mêmes et nous tous aux États-Unis espérons que cette résolution contribuera à mettre fin à la violence au Darfour et aboutira à une heureuse issue du processus de paix d'Abuja.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 18 h 50.